



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

caves coopératives

Question écrite n° 121964

Texte de la question

M. Jean Charroppin attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur les nouvelles réglementations environnementales. La Fédération des caves coopératives Bourgogne-Jura (FCCBJ) estime que le traitement des rejets vitivinicoles est traité depuis fort longtemps en caves coopératives. La collecte de l'arsenite de soude a démontré la responsabilité et le civisme des exploitants, puisque les tonnages collectés sont bien supérieurs à ceux qui étaient estimés. La FCCBJ reproche cette réglementation lourde et les contrôles fréquents qui les pénalisent dans l'exercice de leur profession. La FCCBJ déplore cette répression. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son avis sur ce point.

Données clés

Auteur : [M. Jean Charroppin](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121964

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3479